

LES DEPRECIATIONS DES TITRES

- **Objectif(s)** :
 - **Evaluation des dépréciations relatives aux titres selon leur catégorie.**
- **Pré-requis** :
 - **Notion de plus-value et de moins-value latente.**
- **Modalités** :
 - **Ajustement des dépréciations des titres,**
 - **Comptes et écritures,**
 - **Tableaux de l'annexe,**
 - **Conséquences dans les documents de synthèse,**
 - **Exemple,**
 - **Synthèse,**
 - **Application.**

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1. CLASSIFICATION ET ACQUISITION.	3
1.1. Classification juridique.....	3
1.2. Classification comptable.....	3
1.2.1. Immobilisations financières.....	3
1.2.2. Valeurs Mobilières de Placement.....	3
1.3. Classification fiscale.	4
1.4. Acquisitions de titres.....	4
Chapitre 2. EVALUATION A LA FIN DE L'EXERCICE.	4
2.1. Valeur d'inventaire.	4
2.2. Plus ou moins-values latentes.....	5
Chapitre 3. TRAITEMENTS COMPTABLES DES DEPRECIATIONS.	5
3.1. Constatation d'une charge calculée.	5
3.2. Diminution de la valeur de l'élément d'actif.....	5
3.3. Ajustements et régularisations ultérieurs.	5
EXEMPLE.	6
Enoncé et travail à faire.	6
Annexes.	6
Annexe 1.	6
Annexe 2.	6
Correction.	7
Travail 1.	7
Travail 2.	7
Chapitre 4. SYNTHESE.	8
APPLICATION.	9
Enoncé et travail à faire.	9

Annexes	9
Annexe 1.	9
Annexe 2.	10
Annexe 3.	10
Annexe 4.	10
Annexe 5.	11
Annexe 6.	11
Correction.	11
Travail 1.	11
Travail 2.	11
Travail 3.	12
Travail 4.	12
Travail 5.	12
Travail 6.	13

Chapitre 1. CLASSIFICATION ET ACQUISITION.

Les titres peuvent être classés selon trois critères : juridique, comptable, fiscal.

1.1. Classification juridique.

Selon la **classification juridique** des titres, on distingue :

- les *actions (droits de propriété, actionnaire, associé, dividendes, droit de vote, ...)* ;
- les *obligations (droits de créance, obligataire, créancier, intérêts)*.

1.2. Classification comptable.

Selon la **classification comptable** on distingue :

- les immobilisations financières ;
- les Valeurs Mobilières de Placement.

1.2.1. Immobilisations financières.

1°) Les titres de participation (TP) :

Ce sont les titres dont la possession est durable, utile à l'activité de l'entreprise parce qu'elle permet d'exercer une influence dans la gestion de la société émettrice (prise de participation) ou d'en assurer le contrôle (prise de contrôle).

Sont présumés être des titres de participation :

- les titres acquis par O.P.A. (Offre Publique d'Achat) ou O.P.E. (Offre Publique d'Echange),
- les titres représentant au moins 10 % du capital d'une société.
- Compte : **261. Titres de Participation**.

2°) Les Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (T.I.A.P.) :

Ce sont des titres détenus par une société dont l'activité uniquement financière consiste à gérer un portefeuille de titres « pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité suffisante ».

- Compte : **273. Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille**

3°) Les Titres Immobilisés (TI) :

Ce sont des obligations ou des actions que l'entreprise a l'intention de conserver durablement.

- Compte : **271 Titres Immobilisés, droit de propriété (actions)** ;
- Compte : **272 Titres Immobilisés, droit de créance (obligations)**.

1.2.2. Valeurs Mobilières de Placement.

Les Valeurs Mobilières de Placement (VMP) sont définies comme « des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance ». Ces titres font partie de l'**actif circulant**.

L'objectif de l'entreprise acheteuse peut être :

- soit d'utiliser provisoirement un excédent de trésorerie,
- soit de rechercher une rentabilité par la perception d'un revenu (dividendes, intérêts),
- soit de réaliser une plus-value à brève échéance lors de la revente.

En pratique, il s'agit de titres d'Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM) soit :

- de Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV),
- de Fonds Commun de Placement (FCP).

Comptes :

- **50. Valeurs Mobilières de Placement**
 - 503 Actions
 - 506 Obligations
 - 508 Autres titres

1.3. Classification fiscale.

Sur le **plan fiscal**, le régime des plus ou values réalisées lors des cessions dépend de la **nature des titres** vendus (titres de participation, titres immobilisés, titres de placement, ...) et de leur durée de détention (\geq à 2 ans ou $<$ à 2 ans).

1.4. Acquisitions de titres.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les titres sont comptabilisés à leur **prix d'acquisition**.

Les frais d'acquisitions HT (commission d'achats, frais de courtage, ...) sont inscrits, sur option, dans les charges au débit d'un compte :

- **627 Services Bancaires**
- **6271 Frais sur titres (achats, ...)**

Les normes internationales d'information financière permettent d'inclure, sur option, les frais d'acquisition des titres, pour leur montant HT, dans le **coût d'acquisition**.

Chapitre 2. EVALUATION A LA FIN DE L'EXERCICE.

2.1. Valeur d'inventaire.

Extraits du Mémento Pratique Francis Lefebvre Comptable (principes généraux) :

« A l'inventaire, l'entreprise procède au recensement et à l'évaluation de ses biens. La valeur d'inventaire est toujours déterminée par référence à la notion d'utilité pour l'entreprise selon la nature des titres et leur classement »

Le PCG précise les modalités de détermination de la **valeur d'inventaire des titres**, selon leur classification comptable :

Titres de participation (TP)	L'évaluation est déterminée selon la valeur d'utilité ou valeur d'usage des titres pour l'entreprise. Il s'agit du prix que l'entreprise accepterait de payer pour acquérir ces titres de participation. La valeur est donc fonction de l'intérêt que l'entreprise accorde à cette participation. Elle est différente de la valeur boursière puisqu'elle dépend de la stratégie développée.
Titres Immobilisés cotés (TI)	La valeur d'inventaire correspond au cours moyen du dernier mois boursier .
Titres Immobilisés non cotés (TI)	La valeur d'inventaire est égale à la valeur probable de négociation .
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)	Ils sont évalués selon la valeur du marché qui dépend des perspectives d'évolution de l'entreprise émettrice des titres.
Valeurs Mobilières de Placement (VMP)	Elles sont évaluées à la date de fin d'exercice selon le cours moyen du dernier boursier ou selon leur valeur probable de réalisation

2.2. Plus ou moins-values latentes.

A la fin de chaque exercice comptable, lors des travaux d'inventaire, il est nécessaire de comparer la **valeur d'inventaire** avec la **valeur comptable** c'est à dire la **valeur d'acquisition** des titres.

La comparaison effectuée par « **catégorie de titres de même nature** conférant les mêmes droits, entre la valeur d'entrée et la valeur d'inventaire peut faire apparaître des **plus-values ou des moins-values latentes**. »

« *Seules les moins-values latentes* affectent le résultat de l'exercice et doivent être comptabilisées sous forme d'une **dépréciation, sans compensation avec les plus-values latentes**. »

NB : Si des **titres de même nature ont été achetés à des dates et à des cours différents on effectue une évaluation globale des titres à l'origine et à la date d'inventaire**.

a) Si la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur d'acquisition alors la **plus value latente** n'entraîne **aucune conséquence comptable**.

b) Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition alors la **moins value latente** ou probable entraîne la **constatation d'une dépréciation**.

Chapitre 3. TRAITEMENTS COMPTABLES DES DEPRECIATIONS.

3.1. Constatation d'une charge calculée.

Une *charge calculée* doit être constatée *au débit d'un compte de dotation selon la nature financière de l'élément* :

- Compte : **6866 Dotations aux dépréciations des éléments financiers**.

3.2. Diminution de la valeur de l'élément d'actif.

En contrepartie, il faut constater la *diminution de la valeur de l'élément d'actif, au crédit d'un compte* :

- **2961 Dépréciations des Titres de Participation**
- **2971 Dépréciations des Titres Immobilisés (droit de propriété)**
- **2972 Dépréciations des Titres immobilisés (droit de créance)**
- **2973 Dépréciations des TIAP**
- **590. Dépréciations des V.M.P.**

3.3. Ajustements et régularisations ultérieurs.

A la clôture de chaque exercice suivant, des ajustements de dépréciations doivent donc être effectués selon la valeur actuelle de chaque élément à l'inventaire :

- **dotation** supplémentaire aux dépréciations,
- **reprise** partielle ou totale de la dépréciation existante,
- sinon maintien de la dépréciation existante.

Pour réduire ou supprimer une dépréciation, les comptes de dépréciations doivent être débités :

- **2961 Dépréciations des Titres de Participation**
- **2971 Dépréciations des Titres Immobilisés (droit de propriété)**
- **2972 Dépréciations des Titres immobilisés (droit de créance)**
- **2973 Dépréciations des TIAP**
- **590. Dépréciations des V.M.P.**

par le crédit d'un des comptes de reprises par nature :

- **7866 Reprises sur dépréciations des éléments financiers**

EXEMPLE.

Enoncé et travail à faire.

Parmi les travaux comptables de fin d'exercice 200N, figurent l'évaluation du portefeuille de titres et des dépréciations nécessaires à l'aide des informations suivantes :

Titres	Valeur d'acquisition		Valeur d'inventaire	
	Prix unitaire	Quantité	Cours unitaire	Quantité
Titres de participation :				
• Actions EADS	30,00	100	28,00	100
Titres immobilisés :				
• Actions Alcatel	40,00	200	35,00	200
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille :				
• Actions ASF	60,00	50	70,00	50
• Actions BNP	50,00	80	45,00	80
Valeur mobilières de placement :				
Actions CFF Recycling	26,00	100	25,00	100

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant les annexes ci-après :

- Etat du portefeuille des titres au 31 décembre 200N.
- Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses - Année 200N.

1°) Déterminer la valeur globale des différents titres lors de l'acquisition et à la date d'inventaire.

En déduire les plus ou moins-values latentes et les dépréciations nécessaires.

2°) Enregistrer les écritures au « Journal des Opérations Diverses » à la fin de l'exercice N.

Annexes.

Annexe 1.

ETAT DU PORTEFEUILLE DE TITRES AU 31/12/200N								
Titres	Valeur comptable ou			Valeur d'inventaire			Plus value	Moins value
	Prix d'achat	Quantité	Valeur	Cours d'achat	Quantité	Valeur		
Actions EADS								
Actions ALCATEL								
Actions ASF								
Actions BNP								
Actions CCF								
Totaux								

Annexe 2.

Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Dotation aux dépréciations des titres détenus au 31/12/200N		
Totaux					

Correction.

Travail 1.

ETAT DU PORTEFEUILLE DE TITRES AU 31/12/200N								
Titres	Valeur comptable ou			Valeur d'inventaire			Plus value	Moins value
	Prix d'achat	Quantité	Valeur	Cours d'achat	Quantité	Valeur		
Actions EADS	30.00	100	3 000.00	28.00	100	2 800.00		200.00
Actions ALCATEL	40.00	200	8 000.00	35.00	200	7 000.00		1 000.00
Actions ASF	60.00	50	3 000.00	70.00	50	3 500.00	500.00	
Actions BNP	50.00	80	4 000.00	45.00	80	3 600.00		400.00
Actions CCF	26.00	100	2 600.00	25.00	100	2 500.00		100.00
Totaux			20 600.00			19 400.00	500.00	1 700.00

Travail 2.

Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
31-déc.	6866	Dotations aux dépréciations des éléments financiers		1 700.00	
200N	2961	Dépréciations des titres de participations			200.00
	2971	Dépréciations des titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)	Dotation aux dépréciations des titres détenus au 31/12/200N		1 000.00
	2973	Dépréciations des titres immobilisés de l'activité de portefeuille			400.00
	590	Dépréciations des valeurs mobilières de placement			100.00
Totaux				1 700.00	1 700.00

APPLICATION.

Enoncé et travail à faire.

Le 10 janvier N, l'entreprise PARAUNOT achète, par l'intermédiaire de sa banque :

- **500 actions "B S N" à 1 000,00 € l'une** Cette acquisition doit permettre d' **exercer une influence** sur la société émettrice. Ces titres représentent **15 % du capital** de la société BSN.
- **1 000 actions "P S A" à 2 000,00 € l'une** Ces titres représentent une **faible part du capital** de PSA mais seront **conservées durablement** .
- **200 obligations "P U K" à 500 € l'une** Ces valeurs mobilières devraient permettre de rentabiliser un **excédent de trésorerie** et de réaliser une **plus value à court terme**.

Les frais de courtage bancaires soumis à la TVA sont évalués à 1,5 % du montant des acquisitions.

A l'inventaire de fin d'exercice 200N, les cotations boursières de ces titres sont les suivantes :

- actions B S N : **900,00 €**
- actions P S A : **1 800,00 €**
- obligations P U K : **400,00 €**.

A la fin de l'exercice 200N+1, les cours des titres sont les suivants :

- actions B S N : **950,00 €**
- actions P S A : **1 700,00 €**
- obligations P U K : **510,00 €**

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant les annexes ci-après :

- **Annexe 1 : Etat du portefeuille des titres au 31 décembre 200N.**
- **Annexe 2 : Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses - Année 200N.**
- **Annexe 3 : Extrait du bilan au 31/12/200N, après inventaire.**
- **Annexe 4 : Etat du portefeuille des titres au 31 décembre 200N+1.**
- **Annexe 5 : Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses - Année 200N+1.**
- **Annexe 6 : Extrait du bilan au 31/12/200N+1, après inventaire.**

1°) Evaluer les titres et les dépréciations nécessaires au 31/12/200N.

2°) Comptabiliser les acquisitions et les dépréciations de ces titres au 31/12/200N.

3°) Présenter un extrait du bilan au 31/12/200N, après inventaire.

4°) Evaluer les ajustements de dépréciations au 31/12/200N+1.

2°) Comptabiliser ces ajustements au 31/12/200N+1.

3°) Présenter un extrait du bilan au 31/12/200N+1, après inventaire.

Annexes

Annexe 1.

ETAT DU PORTEFEUILLE DE TITRES AU 31/12/200N										
Titres	Nature	Nombre	Cours d'achat		Cours à l'inventaire		Dépréciations		Ajustements	
			Unitaire	Valeur	Unitaire	Valeur	Nécessaires	Existantes	Dotations	Reprises
Actions BSN	TP									
Actions PSA	TI									
Obligations PUK	VMP									
Totaux										

Annexe 2.

Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Acquisitions de titres		
200N			Dotation aux dépréciations des titres détenus au 31/12/200N		
Totaux					

Annexe 3.

cerfa N° 10937 * 09 @ internet - DGI
Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts). ① BILAN – ACTIF D.G.I. N° 2050 7
(2007)

Désignation de l'entreprise : _____ Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *

Adresse de l'entreprise _____ Durée de l'exercice précédent *

Numéro SIRET * Code APE Néant *


	Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le,	
			Exercice N	N-1
			Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (*)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	

Annexe 4.

ETAT DU PORTEFEUILLE DE TITRES AU 31/12/200N+1										
Titres	Nature	Nombre	Cours d'achat		Cours à l'inventaire		Dépréciations		Ajustements	
			Unitaire	Valeur	Unitaire	Valeur	Nécessaires	Existantes	Dotations	Reprises
Actions BSN	TP									
Actions PSA	TI									
Obligations PUK	VMP									
Totaux										

Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
10-janv. 200N	261	Titres de participations	Acquisitions de titres	500 000.00	2 646 644.00
	271	Titres immobilisés autres que les titres immobilisés		2 000 000.00	
	506	V.M.P. Obligations		100 000.00	
	6271	Frais sur titres (achat, vente, garde)		39 000.00	
	44566	TVA sur autres biens et services		7 644.00	
	512	Banques			
31-déc. 200N	6866	Dotations aux dépréciations des éléments financiers	Dotation aux dépréciations des titres détenus au 31/12/200N	270 000.00	50 000.00
	2961	Dépréciations des titres de participations			
	2971	Dépréciations des titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)			200 000.00
	590	Dépréciations des valeurs mobilières de placement			20 000.00
Totaux				2 916 644.00	2 916 644.00

Travail 3.

 N° 10937 * 09
 Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

①

@ internet - DGI
D.G.I. N° 2050 (2007) 7

Désignation de l'entreprise : Entreprise PARAUNOT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise _____ Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * _____ Code APE _____ Néant *

		Exercice N clos le,		N-1	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
BILAN ACTIF	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	500000	CV	50000 450000
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD	2000000	BE	200000 1800000
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	100000	CE	20000 80000
	Disponibilités	CF		CG	


Travail 4.

ETAT DU PORTEFEUILLE DE TITRES AU 31/12/200N+1										
Titres	Nature	Nombre	Cours d'achat		Cours à l'inventaire		Dépréciations		Ajustements	
			Unitaire	Valeur	Unitaire	Valeur	Nécessaires	Existantes	Dotations	Reprises
Actions BSN	TP	500	1 000.00	500 000.00	950.00	475 000.00	25 000.00	50 000.00		25 000.00
Actions PSA	TI	1000	2 000.00	2 000 000.00	1 700.00	1 700 000.00	300 000.00	200 000.00	100 000.00	
Obligations PUK	VMP	200	500.00	100 000.00	510.00	102 000.00	0.00	20 000.00		20 000.00
Totaux				2 600 000.00		2 277 000.00	325 000.00	270 000.00	100 000.00	45 000.00

Travail 5.

Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses - Année 200N+1					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
31-déc. 200N+1	6866 2971	Dotations aux dépréciations des éléments financiers Dépréciations des titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)	Dotation aux dépréciations des titres au 31/12/200N+1	100 000.00	100 000.00
31-déc. 200N+1	2961 590 7866	Dépréciations des titres de participations Dépréciations des valeurs mobilières de placement Reprises sur dépréciations des éléments financiers	Reprises sur dépréciations des titres au 31/12/200N+1	25 000.00 20 000.00	45 000.00
Totaux				145 000.00	145 000.00

Travail 6.

 N° 10937 * 09 @ internet - DGI
 Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts). D.G.I. N° 2050 (2007)

①

Désignation de l'entreprise : Entreprise PARAUNOT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
 Adresse de l'entreprise _____ Durée de l'exercice précédent * 12
 Numéro SIRET * _____ Code APE _____ Néant

	Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le,	
			Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (*)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
	Autres participations	CU	500000	CV 25000 475000 450000
	Créances rattachées à des participations	BB		BC
	Autres titres immobilisés	BD	2000000	BE 300000 1700000 1800000
	Prêts	BF		BG
	Autres immobilisations financières *	BH		BI
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	100000	CE 0 100000 80000
	Disponibilités	CF		CG